

Bulletin provincial



N° 29

2016

06 DECEMBRE

SOMMAIRE

—

Page

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Finances communales :

- Arrêté de Monsieur le Gouverneur ff approuvant la délibération du Conseil communal de COMINES-WARNETON en date du 25 avril 2016 arrêtant les comptes annuels de l'exercice 2015. 602

Centre Public d'Action Sociale :

- Arrêté de Monsieur le Gouverneur émettant un avis favorable sur le recours introduit par le CPAS de LENS sur la délibération du Conseil communal de LENS en date du 23 mai 2016 en ce qui concerne le compte de l'exercice 2015. 603

Patrimoine :

- Arrêté de Monsieur le Gouverneur approuvant la délibération du Conseil communal de BRUNEHAUT en date du 25 janvier 2016 relative au principe d'extension du cimetière de HOLLAIN moyennant le respect des conditions et remarques émises par la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement et la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie. 604

Service public de Wallonie
DG05-FIN-Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/54010/TG90/2016/C2015/

FINANCES COMMUNALES

—

Objet : Conseil communal de COMINES-WARNETON – Délibération du 25 avril 2016 – Approbation

Conseil communal

—

Par arrêté du 30 juin 2016, j'ai décidé d'approuver la délibération du 25 avril 2016 par laquelle le Conseil communal de COMINES-WARNETON arrête les comptes annuels de l'exercice 2015.

Mons, le 1^{er} juillet 2016

Le Gouverneur ff.,
(s) Guy BRACAVAL

Service public de Wallonie
DG05-FIN-Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/CPAS LENS/Recours/C2015

FINANCES COMMUNALES

—

Objet : CPAS de LENS – Délibération du 12 avril 2016 – NON Approbation communale - Recours

Conseil public de l'action sociale

—

Par arrêté du 25 juillet 2016, j'ai décidé de considérer le recours, introduit par le CPAS de LENS à l'encontre de la délibération du 23 mai 2016 du Conseil communal de LENS, recevable et fondé. Le compte 2015 du CPAS de LENS est donc approuvé.

Mons, le 26 juillet 2016

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DG05-PMP-Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/57093/2016/CIM-Brunehaut-001

PATRIMOINE

—

Objet : Conseil communal de BRUNEAUT – Délibération du 25 janvier 2016 – Approbation

Conseil communal

—

Par arrêté du 16 août 2016, j'ai décidé d'approuver la délibération du 25 janvier 2016 par laquelle le Conseil communal de BRUNEAUT a adopté le principe de l'extension du cimetière de Hollain, moyennant le respect des remarques et conditions émises par la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement et la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie, telles que reprises dans le préambule du présent arrêté.

Mons, le 31 août 2016

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ